



PRÉFET DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, 3 mai 2023

Présentation du dispositif opérationnel 2023 de lutte contre les feux de forêt en Gironde

A la suite des annonces faites lors de la visite ministérielle du 11 avril dernier par les ministres de l'Intérieur, M. DARMANIN, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, M. BECHU, de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, M. FESNEAU et des collectivités territoriales et de la ruralité, Mme FAURE, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde, **Etienne GUYOT, a présenté ce 3 mai à Landiras, le dispositif opérationnel 2023 de prévention et de lutte contre les incendies en Gironde**, en présence du président du conseil d'administration du SDIS de la Gironde, Jean-Luc GLEYZE, des parlementaires, du contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental du SDIS, chef de Corps, du président de la DFCI Gironde et Aquitaine, Bruno LAFON, des responsables de l'ONF, des forces de l'ordre et des services de l'État, et des élus locaux. **Un dispositif renforcé par des mesures et moyens nouveaux, coordonnés et novateurs.**

- **En phase de prévention**

- **Une implication renforcée de l'ensemble des acteurs de la lutte contre les feux de forêt** (SDIS, DFCI, ONF, Gendarmerie, Police, etc) **dans les actions de sensibilisation et d'information des mairies et du grand public** sur les risques incendie de forêt et sur les obligations légales de débroussaillage principalement.

- **Une surveillance accrue et continue du massif avec le déploiement d'un dispositif de caméras de détection et de vidéo-surveillance.** À partir du 1er août, 8 sites seront équipés. Il s'agit d'une première phase de déploiement qui se poursuivra en 2024 afin d'équiper les 14 autres sites.

- **Des reconnaissances aériennes par hélicoptère et drones** seront effectuées par le SDIS.

A noter également la **mise en place d'un dispositif complémentaire de présence dans les massifs et aux abords des massifs** : visites de secteurs réalisées par le SDIS et mise en place de patrouilles de surveillance et d'alerte localisées à Hourtin et au Temple, réalisées par la DFCI, l'ONF et la Gendarmerie.

.../...

- **Une évaluation du niveau de risque opérationnel du jour** (de faible à exceptionnel) **par le SDIS** sur la base de conditions climatiques, de la synthèse des visites de secteur matinales des sapeurs-pompiers, de l'état de sécheresse du massif, la pression incendiaire, le niveau de disponibilité des véhicules. **Au regard de l'analyse du risque, des moyens humains, terrestres et aériens sans précédent, pourront être engagés.**

- **En phase d'intervention**

- **Un renforcement des moyens terrestre de lutte contre les feux.**

En fonction du niveau de risque opérationnel feux de forêt, des effectifs sapeurs-pompiers seront intégralement dédiés à la lutte contre les feux de forêt et le nombre de moyens de lutte engagés sur un départ de feu sera renforcé. Dans cette même dynamique d'engagement rapide et massif, des moyens

humains et matériels seront pré-positionnés sur des emplacements stratégiques au plus près des zones à risque.

Un détachement d'intervention retardant (DIR) constitué de 50 personnes et 20 véhicules et servi par l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Nogent Le Rotrou sera positionné dans la zone.

La Gendarmerie dès que nécessaire pourra également déployer **un peloton de vigilance forêt (15 militaires de la réserve opérationnelle)** en renfort des effectifs territoriaux.

- **Des moyens aériens de lutte contre les feux inédits** avec le **pré-positionnement à Bordeaux** de 4 AIR TRACTOR, 1 DASH et 1HBEL et **la mobilisation possible en fonction du niveau de risque** de 2 canadair, 8 DASH, 3 BEECH (avions de surveillance et d'investigation) et 10 HBE.

Les **capacités en eau** sont renforcées grâce à la création d'un pélicandrome dans les Pyrénées-Atlantiques au mois de juillet et dans les Landes au mois d'août et septembre, et grâce à la création d'un stock de proximité (40 tonnes à Lacq dans les Pyrénées-Atlantiques).

Et enfin, les sapeurs pompiers volontaires seront appelés à soutenir les effectifs des sapeurs pompiers professionnels en cas de besoin, au même titre que **la réserve citoyenne de Bordeaux** (votée lors du conseil métropolitain du 31/03/23) qui pourra utilement venir en soutien aux services de secours et d'urgence. **Une action de sensibilisation des entreprises** avec le concours de la CCI Bordeaux Gironde va être engagée.

En complément du dispositif opérationnel renforcé, l'État est résolument engagé aux côtés des collectivités pour soutenir les chantiers nécessaires à la reconstruction d'ouvrages et à la réalisation de dispositifs de prévention pour mieux protéger la forêt. **L'enveloppe « Fonds Vert » qui s'élève à 28,7 millions d'euros en Gironde** a déjà permis de financer 5 projets de protection de la forêt contre les incendies pour un montant de près de 2 millions d'euros.

La prévention et la lutte contre les feux de forêt est une priorité absolue en Gironde et le massif des Landes de Gascogne.